



**Le régime Destination: Canada** offre une assurance de soins médicaux d'urgence pour les touristes étrangers visitant le Canada, les nouveaux résidents permanents ou les citoyens canadiens de retour au pays.

Ce sommaire des prestations est à titre informatif seulement. Veuillez consulter le libellé de police pour connaître tous les détails de l'assurance, les limitations et les exclusions.

Cette assurance est conçue pour vous protéger contre les pertes subies à la suite de circonstances soudaines, inattendues et imprévisibles. Veuillez lire et comprendre votre police puisque votre assurance est assujettie à certaines limitations et exclusions.

### SOMMAIRE DES PRESTATIONS

|   |   |
|---|---|
| <b>Montant d'assurance maximum</b>                      | <b>10 000 \$ - 25 000 \$ - 50 000 \$ - 100 000 \$ - 150 000 \$ ou 300 000 \$</b>  |
| <b>Soins hospitaliers d'urgence</b>                     | Hospitalisation en chambre semi-privée  |
| <b>Soins médicaux d'urgence</b>                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Services médicaux, chirurgicaux ou anesthésiques</li> <li>• Tests de laboratoire et radiographies à des fins de diagnostic</li> <li>• Service ambulancier local agréé aérien, terrestre ou maritime vers l'hôpital le plus proche</li> <li>• Services privés d'un infirmier autorisé, à concurrence de 10 000 \$</li> <li>• Location d'équipement médical</li> </ul>   |
| <b>Médicaments d'ordonnance</b>                         | Jusqu'à 1 000\$, à concurrence d'une provision unique de 30 jours par ordonnance  |
| <b>Services professionnels</b>                          | Services d'un physiothérapeute, d'un chiropraticien, d'un ostéopathe, d'un podologue ou d'un podiatre sur la recommandation du médecin traitant, à concurrence de 500 \$ par praticien pour des traitements dispensés en consultation externe   |
| <b>Transport médical d'urgence / Retour à la maison</b> | Sur approbation préalable de Zurich Travel Assist   |
| <b>Transport de membres de la famille</b>               | Jusqu'à 3 000 \$ pour le transport d'un membre de la famille ou d'un ami proche et jusqu'à 1 000 \$ pour les repas et l'hébergement   |
| <b>Visites de suivi</b>                                 | Jusqu'à 3 000 \$, sur approbation préalable de Zurich Travel Assist   |
| <b>Soins dentaires à la suite d'un accident</b>         | Jusqu'à 3 000 \$ pour un traitement d'urgence à la suite d'un coup accidentel au visage   |
| <b>Services dentaires d'urgence</b>                     | Jusqu'à 500 \$ pour un traitement analgésique dentaire immédiat   |
| <b>Repas et hébergement</b>                             | Jusqu'à 150 \$ par jour, à concurrence de 1 500 \$ en cas d'hospitalisation   |
| <b>Retour d'urgence au domicile</b>                     | Jusqu'à 3 000 \$ pour les frais supplémentaires pour le transport aller seulement en économie   |
| <b>Rapatriement de la dépouille mortelle</b>            | Jusqu'à 10 000 \$ pour le rapatriement de la dépouille ou jusqu'à 4 000 \$ pour l'incinération ou l'inhumation à l'endroit du décès   |
| <b>Décès et mutilation par accident</b>                 | À concurrence du montant d'assurance maximum, sans dépasser 150 000 \$, pour la perte de la vie, d'un membre ou de la vue résultant d'une blessure accidentelle   |
| <b>Accident d'avion</b>                                 | À concurrence d'un montant d'assurance maximum de 50 000 \$   |
| <b>Voyage secondaire à l'extérieur du Canada</b>        | Jusqu'à concurrence du maximum de la somme assurée choisie lorsque la majorité de la période de couverture s'effectue au Canada (au moins 51% du voyage)  |
| <b>États de santé préexistants</b>                      | <p><b>0 à 59 ans</b><br/>Option 1 : assurés si stables pendant les 90 jours précédant la date d'entrée en vigueur<br/>Option 2 : tous les états de santé préexistants seront exclus de l'assurance</p> <p><b>60 à 69 ans</b><br/>Option 1 : assurés si stables pendant les 120 jours précédant la date d'entrée en vigueur<br/>Option 2 : tous les états de santé préexistants seront exclus de l'assurance</p> <p><b>70 à 79 ans</b><br/>Option 1 : assurés si stables pendant les 180 jours précédant la date d'entrée en vigueur<br/>Option 2 : tous les états de santé préexistants seront exclus de l'assurance</p> <p><b>80 ans et plus</b><br/>Tous les états de santé préexistants seront exclus de l'assurance</p> |
| <b>Période d'attente</b>                                | <p>Si l'assurance est souscrite avant la date de votre arrivée au Canada:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la période d'attente ne s'applique pas.</li> </ul> <p>Si l'assurance est souscrite à tout moment après votre arrivée au Canada:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une période d'attente de 48 heures s'applique si vous avez souscrit à l'assurance dans les 30 jours suivant votre arrivée au Canada.</li> <li>• 10 jours après votre date d'entrée en vigueur si vous avez souscrit l'assurance plus de 30 jours après votre arrivée au Canada.</li> </ul> <p>La période d'attente pourrait ne pas s'appliquer si vous avez déjà une couverture au moment de l'achat.</p>               |

**Assurance établie par :** Zurich Compagnie d'Assurances SA (Direction canadienne).

**La gestion des demandes de règlement et les services d'assistance sont fournis par :** Zurich a désigné Protection mondiale de voyage Canada Inc., exerçant ses activités sous le nom « Zurich Travel Assist », en tant que fournisseur de tous les services d'assistance et de règlement au titre de cette police.

**L'assurance est administrée et distribuée par :** Le Groupe Destination : Voyage Inc.